

*Accord de libre-échange Canada—États-Unis*

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Contrairement au député d'Oshawa (M. Broadbent), la ministre a demandé à la présidence d'intervenir. Nous avons un autre point à examiner. J'imagine que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) veut invoquer le Règlement.

**M. Cassidy:** Mes observations sur la partialité ont pu être antiparlementaires et je les retire, mais je veux exprimer sérieusement mon inquiétude, dont j'ai fait part à la Chambre il y a un instant, concernant le comportement du député de Brampton—Georgetown (M. McDermid), qui a quitté son siège et s'est délibérément assis directement en face de mon chef, qui dirige l'un des trois partis représentés à la Chambre. Le fait que la Présidente n'en ait pas tenu compte soulève de grandes préoccupations dans mon parti.

**Une voix:** Retirez vos paroles.

**M. Cassidy:** Je l'ai fait.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Le député peut-il assurer à la présidence qu'il a entièrement retiré les insinuations...

**M. Cassidy:** Madame la Présidente, je viens de commencer mes dernières remarques en retirant ces commentaires et, je le répète, je les retire.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Il reste trois minutes à la ministre.

**Mme McDougall:** Je veux parler de nos programmes et dire à quel point nous sommes sûrs que nous pourrions faire face aux besoins d'adaptation de la main-d'œuvre que le libre-échange créera. Comme je l'ai déjà dit, l'adaptation fait partie intégrante d'une économie saine et en expansion. Cependant, pour susciter la réaction la plus rapide et la plus pertinente au changement et aux nouvelles perspectives et faire en sorte que les Canadiens en profitent, le gouvernement a établi un conseil consultatif de l'ajustement formé de représentants du monde des affaires, des syndicats, des groupements de consommateurs et d'établissements d'enseignement, ainsi que de représentants nommés d'office par le gouvernement. Il évaluera nos programmes afin d'en vérifier l'efficacité et nous tenir au courant des nouvelles possibilités d'emploi, qui comptent beaucoup en matière d'adaptation.

Pour terminer, je vais revenir à mon point de départ. Pour les Canadiennes, le libre-échange est synonyme de nouvelles possibilités d'emploi et de perfectionnement professionnel, que ce soit dans les services, le secteur manufacturier, l'agriculture ou le monde des affaires.

Le libre-échange, et c'est là qu'il captive l'imagination, offre au Canada et aux Canadiens l'occasion de relever des défis et d'évoluer. Il s'attaque au statu quo, à la croissance lente et aux possibilités limitées, qui ont empêché les femmes de s'épanouir dans un pays plein de promesses.

Le libre-échange offre également au Canada l'occasion d'élargir son potentiel économique et industriel national et de multiplier les possibilités d'emploi grâce à la mobilité de sa population active. Cette situation sera certainement bénéfique aux femmes qui occuperont la plupart des emplois futurs et qui, comme je l'ai dit au début, participent à part entière à titre de chefs d'entreprises, de consommatrices et de travailleuses.

Cet accord est un gage de nouvelles possibilités pour nos économies régionales, nos secteurs industriels, les Canadiens en général, hommes et femmes, et surtout pour nos enfants et nos petits-enfants qui auront les possibilités que nous leur aurons léguées, qui auront à décider s'ils peuvent se payer les programmes sociaux dont nous bénéficions aujourd'hui, qui s'inspireront de l'histoire de notre pays, qui a débuté avec le commerce et qui se poursuit avec le commerce. Chaque fois que nous avons développé notre potentiel commercial, nous avons accru nos possibilités. Ce n'est pas un maigre héritage que nous nous devons de laisser à nos enfants et à nos petits-enfants. Nous nous devons de leur léguer les mêmes possibilités dont nous avons bénéficié au cours des 40 dernières années et dont nous bénéficierons encore grâce à l'expansion de notre potentiel commercial.

**Des voix:** Bravo!

**M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur):** Madame la Présidente, il est probablement juste de dire que personne ne peut prédire avec la moindre exactitude ou certitude quelles seront les répercussions ou l'incidence économiques de cet accord commercial entre le Canada et les États-Unis. Lorsque le gouvernement prétend que cet accord va nous assurer une prospérité sans précédent, que ce sera la panacée économique de l'avenir, je crois qu'il se livre à une propagande abusive qui peut et doit être contestée.

L'honorable Mitchell Sharp, lui-même ancien ministre de l'Industrie et du Commerce, de même qu'ancien ministre des Finances et ancien ministre des Affaires extérieures, un homme qui a siégé avec grande distinction à la Chambre et que tout le monde tient en haute estime, a récemment écrit en toute impartialité, à mon avis, ce qui suit:

Il est difficile de contester, du moins en principe, l'affirmation voulant que la suppression des barrières tarifaires qui existent encore entre le Canada et les États-Unis constituera après un certain temps—peut-être difficile—un net avantage économique pour les deux pays et notamment pour le Canada dont la croissance économique serait autrement plutôt modeste.

Je voudrais parler de trois aspects de l'accord qu'implique le projet de loi C-130. D'abord et avant tout, il y a les barrières tarifaires qui restent; ensuite, il y a les temps difficiles que cet accord va sûrement créer pour certains sinon pour beaucoup de monde et enfin, il y a les avantages que cet accord représente pour notre pays.

Tout d'abord, permettez-moi de signaler que le secteur primaire du Canada semble en général favoriser l'accord commercial et cela, surtout parce qu'il croit qu'il va lui assurer l'accès à un marché américain sans cesse en expansion. Mais les députés doivent se demander si tel est le cas. L'industrie des produits forestiers a déjà payé cher pour cette entente; elle a dû payer une taxe à l'exportation de 15 p. 100 ou des droits de coupe plus élevés dans certaines parties du Canada, ainsi que d'autres coûts que le gouvernement impose à l'industrie. Cette industrie a payé cher; elle a payé beaucoup. Elle a dû payer parce que l'industrie canadienne accaparait une part grandissante du marché américain avant le dernier recours aux droits compensateurs. C'était parce que l'industrie canadienne était plus efficace et plus concurrentielle et qu'elle bénéficiait d'un taux de change favorable.